



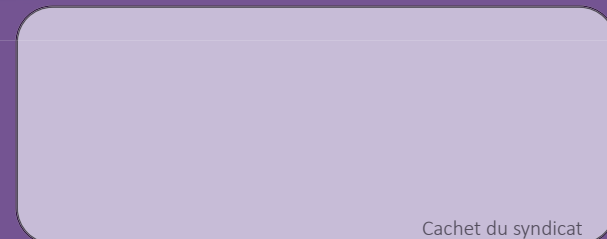
PLUS **FO** RTS ENSEMBLE!



# Adjoint du patrimoine

édition 2020

Filière culturelle  
**Catégorie C**



Cachet du syndicat

Fédération FORCE OUVRIERE des Personnels  
des Services Publics et des Services de Santé

153-155 rue de Rome 75017 PARIS  
01 44 01 06 00 - [www.foterritoriaux.org](http://www.foterritoriaux.org)

## MODE D'ACCÈS

Adjoint territorial du patrimoine

Sans concours

Adjoint territorial du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe

Par concours externe - concours interne - 3<sup>ème</sup> concours

## MISSIONS

Les adjoints territoriaux du patrimoine peuvent occuper un emploi :

1° Soit de magasinier de bibliothèques ; en cette qualité, ils sont chargés de participer à la mise en place et au classement des collections et d'assurer leur équipement, leur entretien matériel ainsi que celui des rayonnages ; ils effectuent les tâches de manutention nécessaires à l'exécution du service et veillent à la sécurité des personnes ;

2° Soit de magasinier d'archives ; en cette qualité, ils sont particulièrement chargés des conditions d'accueil du public ; ils assurent, dans les bâtiments affectés à la visite ou au dépôt des documents, l'entretien courant des locaux conformément aux obligations de service définies par les règlements intérieurs propres à chaque établissement ou catégorie d'établissements ; ils assurent, en outre, les opérations de collecte, de rangement, de communication et de réintégration des documents, concourent à leur conservation ainsi qu'au fonctionnement des salles de lecture et des expositions ;

3° Soit de surveillant de musées et de monuments historiques ; en cette qualité, ils sont particulièrement chargés des conditions d'accueil du public ; ils assurent, dans les bâtiments affectés à la visite ou au dépôt des œuvres d'art et des documents, l'entretien courant des locaux conformément aux obligations de service définies par les règlements intérieurs propres à chaque établissement ou catégorie d'établissements ; ils peuvent, en outre, assurer la conduite des visites commentées et participer à l'animation des établissements ;

4° Soit de surveillant des établissements d'enseignement culturel ; en cette qualité ils assurent, dans les bâtiments affectés à l'enseigne-

## FO REVENDIQUE

- Un démarrage de la grille des adjoints du patrimoine à 120% du SMIC
- Un démarrage de la grille C1 à l'indice majoré 376 pour terminer à l'indice majoré 559 de la grille C3 (au lieu d'actuellement 325 en début de C1 et 466 en fin de C3)
- La suppression de l'examen professionnel pour l'accès au 2<sup>ème</sup> grade du cadre d'emplois avec avancement au choix
- L'intégration des primes et indemnités dans le calcul soumis à pension
- Pour le recrutement, le statut doit rester la règle et le contrat l'exception
- Un ratio d'avancement à 100%

**Ces revendications viennent en complément d'une augmentation immédiate de 18% de la valeur du point d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.c**



## TRAITEMENT MENSUEL AU 01.01.2020

Valeur du point d'indice : 4,6860 (depuis le 1<sup>er</sup> février 2017)

C1

décret 2016-604

Ech	Durée	Brut	Maj.	Trait. Brut	Indem.Comp.	C.S.G	CNRACL	R.D.S.	TRAIT NET	GRADE
1	1 an	350	327	1 532,32	13,23	138,51	170,09	7,53	1 229,43	ADJOINT DU PATRIMOINE
2	2 ans	351	328	1 537,01	13,27	138,93	170,61	7,55	1 233,19	
3	2 ans	353	329	1 541,69	13,31	139,35	171,13	7,57	1 236,95	
4	2 ans	354	330	1 546,38	13,35	139,78	171,65	7,60	1 240,71	
5	2 ans	356	332	1 555,75	13,43	140,62	172,69	7,64	1 248,23	
6	2 ans	359	334	1 565,12	13,51	141,47	173,73	7,69	1 255,75	
7	2 ans	365	338	1 583,87	13,68	143,17	175,81	7,78	1 270,79	
8	2 ans	370	342	1 602,61	13,84	144,86	177,89	7,87	1 285,83	
9	3 ans	376	346	1 621,36	14,00	146,55	179,97	7,96	1 300,87	
10	3 ans	389	356	1 668,22	14,40	150,79	185,17	8,20	1 338,46	
11		412	368	1 724,45	14,89	155,87	191,41	8,47	1 383,58	

C2

Ech	Durée	Brut	Maj.	Trait. Brut	Indem.Comp.	C.S.G	CNRACL	R.D.S.	TRAIT NET	GRADE
1	1 an	353	329	1 541,69	13,31	139,35	171,13	7,57	1 236,95	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE
2	2 ans	354	330	1 546,38	13,35	139,78	171,65	7,60	1 240,71	
3	2 ans	358	333	1 555,75	13,43	140,62	172,69	7,64	1 248,23	
4	2 ans	362	336	1 574,50	13,60	142,32	174,77	7,73	1 263,27	
5	2 ans	374	345	1 607,30	13,88	145,28	178,41	7,90	1 289,59	
6	2 ans	381	351	1 640,10	14,16	148,25	182,05	8,06	1 315,90	
7	2 ans	403	364	1 705,70	14,73	154,18	189,33	8,38	1 368,54	
8	2 ans	430	380	1 780,68	15,38	160,96	197,66	8,75	1 428,70	
9	3 ans	444	390	1 827,54	15,78	165,19	202,86	8,98	1 466,29	
10	3 ans	459	402	1 883,77	16,27	170,27	209,10	9,25	1 511,41	
11	4 ans	471	411	1 925,95	16,63	174,09	213,78	9,46	1 545,25	
12		483	418	1 958,75	16,91	177,05	217,42	9,62	1 571,57	

C3

Ech	Durée	Brut	Maj.	Trait. Brut	Indem.Comp.	C.S.G	CNRACL	R.D.S.	TRAIT NET	GRADE
1	1 an	380	350	1 640,10	14,16	148,25	182,05	8,06	1 315,90	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE
2	1 an	393	358	1 677,59	14,49	151,64	186,21	8,24	1 345,98	
3	2 ans	412	368	1 724,45	14,89	155,87	191,41	8,47	1 383,58	
4	2 ans	430	380	1 780,68	15,38	160,96	197,66	8,75	1 428,70	
5	2 ans	448	393	1 841,60	15,90	166,46	204,42	9,05	1 477,57	
6	2 ans	460	403	1 888,46	16,31	170,70	209,62	9,28	1 515,17	
7	3 ans	478	415	1 944,69	16,79	175,78	215,86	9,55	1 560,29	
8	3 ans	499	430	2 014,98	17,40	182,13	223,66	9,90	1 616,68	
9	3 ans	525	450	2 108,70	18,21	190,61	234,07	10,36	1 691,88	
10		548	466	2 183,68	18,86	197,38	242,39	10,73	1 752,03	

ment, l'entretien courant des locaux conformément aux obligations de service définies par les règlements intérieurs propres à chaque établissement ou catégorie d'établissements ; ils assurent, en outre, la surveillance des ateliers, des salles de cours, des galeries et des bibliothèques ; ils contrôlent l'assiduité des élèves et préparent le matériel nécessaire aux personnels enseignants ; ils participent à l'organisation des concours et des expositions ;

5° Soit de surveillant de parcs et jardins ; en cette qualité, ils sont particulièrement chargés des conditions d'accueil du public et du respect du règlement propre au lieu où ils sont affectés ; ils veillent à la conservation du patrimoine botanique ; ils peuvent, en outre, participer à la préparation de visites commentées ou de manifestations à caractère botanique.

Dans les établissements où ils sont affectés, ils sont chargés de la surveillance. Ils veillent à la sécurité et à la protection des personnes, des biens meubles et immeubles et des locaux en utilisant tous les moyens techniques mis à leur disposition. Ils assurent la surveillance des collections et le classement des ouvrages. Ils assurent les travaux administratifs courants.

Les adjoints territoriaux du patrimoine principaux de 2<sup>ème</sup> classe assurent le contrôle hiérarchique et technique des adjoints territoriaux du patrimoine. Des missions particulières, y compris des tâches d'une haute technicité, peuvent leur être confiées.

Lorsqu'ils sont affectés dans les bibliothèques, ils peuvent être chargés de fonctions d'aide à l'animation, d'accueil du public, notamment des enfants, et de promotion de la lecture publique.

Les adjoints territoriaux du patrimoine principaux de 1<sup>ère</sup> classe assurent le contrôle hiérarchique et technique des adjoints territoriaux principaux du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe et des adjoints territoriaux du patrimoine. Des missions particulières peuvent leur être confiées. Ils peuvent être chargés de tâches d'une haute technicité.

## FORMATIONS

- D'intégration
- De professionnalisation
- De professionnalisation tout au long de la carrière
- Lorsqu'ils accèdent à un poste à responsabilité

catégorie C  
ADJOINTS  
DU  
PATRIMOINE



C3	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
IB	380	393	412	430	448	460	478	499	525	548
IM	350	358	368	380	393	403	415	430	450	466
DURÉE	1 an	1 an	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans	-

C2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
IB	353	354	357	362	372	380	403	430	444	459	471	483
IM	329	330	332	336	343	350	364	380	390	402	411	418
DURÉE	1an	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans	4 ans	-

C1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
IB	350	351	353	354	356	359	365	370	376	389	412
IM	327	328	329	330	332	334	338	342	346	356	368
DURÉE	1 an	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans	-

## ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

### Avancement au grade...

- d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Par voie d'examen professionnel.** Après avis de la CAP, aux agents de C1 ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 3 ans de services dans leur grade.

**Au choix.** Les agents de C1 ayant 1 an dans le 5<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 8 ans de services dans leur grade.

- d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**Au choix.** Après avis de la CAP, pour les agents de C2, justifiant d'1 an d'ancienneté au moins dans le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant 5 ans de services dans un grade ou cadre d'emploi de catégorie C, doté de la même échelle de rémunération.

